

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 02 septembre 2022

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 30/08/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Danièle MATHON

Objet: choix de l'entreprise pour curage de fossés - 2022_AOUT_50

Monsieur le Maire expose qu'une partie des fossés ont été curés, chemin de La Feuille.

Et qu'il est nécessaire d'une journée de travail en plus pour terminer le curage des fossés sur cette route.

Après avoir contacté deux entreprises, seule la société EURL BONNET BENJAMIN a répondu pour la somme de 850.00 euros HT.

L'entreprise BOIS BRUNO explique qu'elle n'a pas répondu car le chantier n'est pas assez conséquent pour déplacer son matériel.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé le devis de l'entreprise EURL BONNET BENJAMIN pour la somme de 850.00 HT.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER.**